

**MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS**



AVIS PUBLIC

Le 14 avril 2022,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 6 461 955, situé sur la rue Claude, concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée qui aura pour effet de réduire la marge avant à 7.31 mètres avec l'empiètement de la galerie de 1.21 mètre et de réduire la marge arrière à 2.74 mètres avec l'empiètement de la galerie de 1.82 mètre .

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone R-3, que la marge avant minimale doit être de 8 mètres et que la marge arrière doit être de 5 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 0.69 mètre pour la marge avant avec un empiètement de la galerie de 1.21 mètre et de 2.26 mètres pour la marge arrière avec un empiètement de la galerie de 1.82 mètre.

**La période de consultation publique aura lieu :
Lundi le 2 mai 2022 à 19h00
À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois
Situé au 1218, route 133.**

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

MATHIEU SENÉCAL
Inspecteur en urbanisme

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier